

**DEPARTEMENT DE LA LOZERE  
COMMUNAUTE DE COMMUNES  
AUBRAC LOT CAUSSES TARN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 14 Avril 2022**

\*\*\*\*\*

**NOMBRE DE  
DELEGUES**

En exercice : 34  
Présents : 23  
Votants : 23

**D22.029**

L'an deux mille vingt-deux,  
le quatorze avril,

à 20 heures 30,

Le Conseil de la Communauté de Communes AUBRAC LOT CAUSSES TARN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, à la Mairie La CANOURGUE, sous la présidence de M. Jean-Claude SALEIL, Président.

**Présents** : SAGNET-POUGET Valérie, VALENTIN Denis, LAFON Madeleine, FABRE Jean, BLANC Sébastien, ROCHEREAU-POUGET Bernadette, SANS Jean-Pierre, BONICEL Bernard, RODIER Yves, VAYSSIER Jean-Louis, JURQUET Didier, GROUSSET Joël, CONFORT René, PIGNOL Jean-Philippe, CABIROU Christian, SALENDRES Jean-Sébastien, CROUZET Colette, LAFOURCADE Noël, ROCHOUX Philippe, BADAROUX Suzanne, POURQUIER Jean-Paul, SALEIL Jean-Claude, SEGUIN Denis.  
(23 présents)

**Absents** : RODRIGUES David (pouvoir donné à SAGNET-POUGET Valérie), CITERIN-NORMANDIN Sylvie (pouvoir donné à VALENTIN Denis), MALZAC Claude, VALENTIN Christine, POUDEVIGNE Roger, POQUET Pascal, KLING Jacqueline (pouvoir donné à JURQUET Didier), BONICEL Pascale (pouvoir donné à SALENDRES Jean-Sébastien), FERNANDEZ Florence (pouvoir donné à ROCHOUX Philippe), JACQUES Jérôme (pouvoir donné à LAFOURCADE Noël), DE SOUSA Guy, CASTAN Emmanuel (remplacé par SANS Jean-Pierre), CAYREL Jean-Claude (remplacé par PIGNOL Jean-Philippe), absents excusés.  
(6 pouvoirs)

Pour mémoire - Suppléants : SEGUIN Pierre-Henri, PIGNOL Jean-Philippe, CASTAN Grégory, DAUBAN Charles, SANS Jean-Pierre, PRANLONG Rémi, MEYRUEIX Franck, RUIZ Marc, RODIER Matthieu, DUPUY Michel.

M. Jean FABRE a été nommé secrétaire de séance.

**POUR : 23**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTIONS : 0**

**D22.029 : SUBVENTIONS 2022 AUX ASSOCIATIONS - BUDGET PRINCIPAL CC ALCT (COMPTE 6574)**

Monsieur le Président donne la parole à M. Philippe ROCHOUX en charge de la Commission Finances, afin qu'il présente au Conseil Communautaire le montant des subventions de fonctionnement pour les associations, ainsi que les enveloppes prévisionnelles pour les aides à

l'immobilier d'entreprises et/ou touristiques. M. Philippe ROCHOUX propose que le Conseil valide les propositions de la Commission Finances qui s'est réunie en date du 22 mars 2022.

Il rappelle que concernant les subventions pour les amicales des Sapeurs-Pompiers, une harmonisation du calcul avait été proposée pour l'ensemble des amicales du territoire de la CC ALCT, à savoir un forfait de 1 000 € par caserne et ensuite un forfait de 50 € par sapeur-pompier. La récapitulation serait la suivante (sous réserve de l'évolution des effectifs) :

	forfait caserne	Effectifs	50 € / SPV	COUT/ EFFECTIF	SUBV. TOTALE
La Canourgue	1 000.00 €	33	50.00 €	1 650.00 €	2 650.00 €
Le Massegros	1 000.00 €	15	50.00 €	750.00 €	1 750.00 €
St Germain du Teil	1 000.00 €	25	50.00 €	1 250.00 €	2 250.00 €
Chanac	1 000.00 €	26	50.00 €	1 300.00 €	2 300.00 €
<b>Total</b>					<b>8 950.00 €</b>

Monsieur le Vice-Président propose que le Conseil Communautaire valide les propositions de la Commission Finances pour ce qui concerne le compte 6574, à savoir :

◆ Amicale Sapeurs-Pompiers La Canourgue	2 650 €
◆ Amicale Sapeurs-Pompiers Le Massegros Causses Gorges	1 750 €
◆ Amicale Sapeurs-Pompiers St Germain du Teil	2 250 €
◆ Amicale Sapeurs-Pompiers Chanac	2 300 €
◆ Office de Tourisme Intercommunal de l'AUBRAC aux GORGES DU TARN	153 000 €
◆ Les Amis du Chemin de St Guilhem	810 €
◆ Foyer Socioéducatif du Collège de La Canourgue	1 500 €
◆ Association Sportive du Collège de La Canourgue	2 500 €
◆ FNACA LE MASSEGROS –LA CANOURGUE – ST GERMAIN DU TEIL	330 €
◆ FNACA CHANAC	165 €
◆ OCC TAV	2 000 €
◆ Subventions aides à l'immobilier touristique	15 000 €
◆ Subventions aides à l'immobilier d'entreprise	120 000 €
◆ Divers (non affecté)	3 700 €

**TOTAL compte 6574**

**307 955,00€**

(Les aides à l'immobilier touristique et/ou économique seront accordées au cas par cas par la CC ALCT en fonction des dossiers retenus).

**M. Jean FABRE** indique qu'il ne participera pas au vote de cette délibération car il a des liens avec les Amicales des Sapeurs – Pompiers et qu'il est membre du Conseil d'administration de l'OT. **M. Jean-Paul POURQUIER**, **M. Didier JURQUET** (et le pouvoir de **Mme KLING Jacqueline**) et **M. Jean-Claude SALEIL** ne participent pas non plus car ils sont membres du bureau ou du CA de l'OT. La voix de **Mme**

**FERNANDEZ Florence (pouvoir à M. Philippe ROCHOUX) ne sera pas prise en compte non plus puisqu'elle est également membre du bureau ou du CA de l'OT.**

Après avoir pris connaissance de cette proposition,

**Le Conseil Communautaire,**

**DONNE** son accord et **DECIDE** d'inscrire ces dépenses au Budget Primitif 2022, dans le compte 6574.

**PRECISE** que la subvention pour l'Office de Tourisme Intercommunal de l'AUBRAC aux GORGES DU TARN sera versée en trois fois, en avril, juillet et octobre.

**AUTORISE** Monsieur le Président ou le Vice-Président à signer l'ensemble des pièces relatives de dossier.

Monsieur le Président ou le Vice-Président sont chargés de l'exécution de la présente délibération.

Pour copie certifiée conforme,

La Canourgue, le 22 avril 2022,  
Le Président,  
Communauté de Communes  
AUBRAC LOT CAUSSES TARN  
16, Quartier de Trémoulis  
48500 LA CANOURGUE  
**Jean-Claude SALEIL**